



OCCITANIE  
Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

6, IMPASSE DE RATALENS  
31 240 SAINT JEAN

CONTACT@CPRIA-OCCITANIE.FR

WWW.CPRIA-OCCITANIE.FR



OCCITANIE  
Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle de l'Artisanat



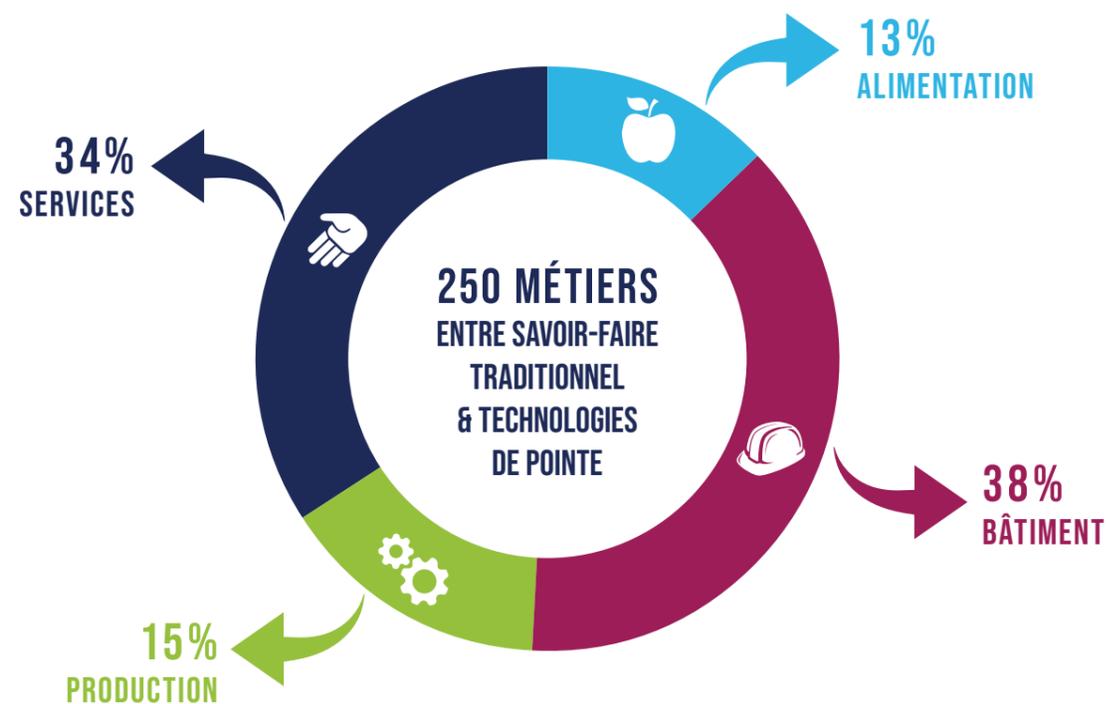
**ENSEMBLE  
POUR LE DIALOGUE SOCIAL  
DANS L'ARTISANAT EN OCCITANIE**



WWW.CPRIA-OCCITANIE.FR

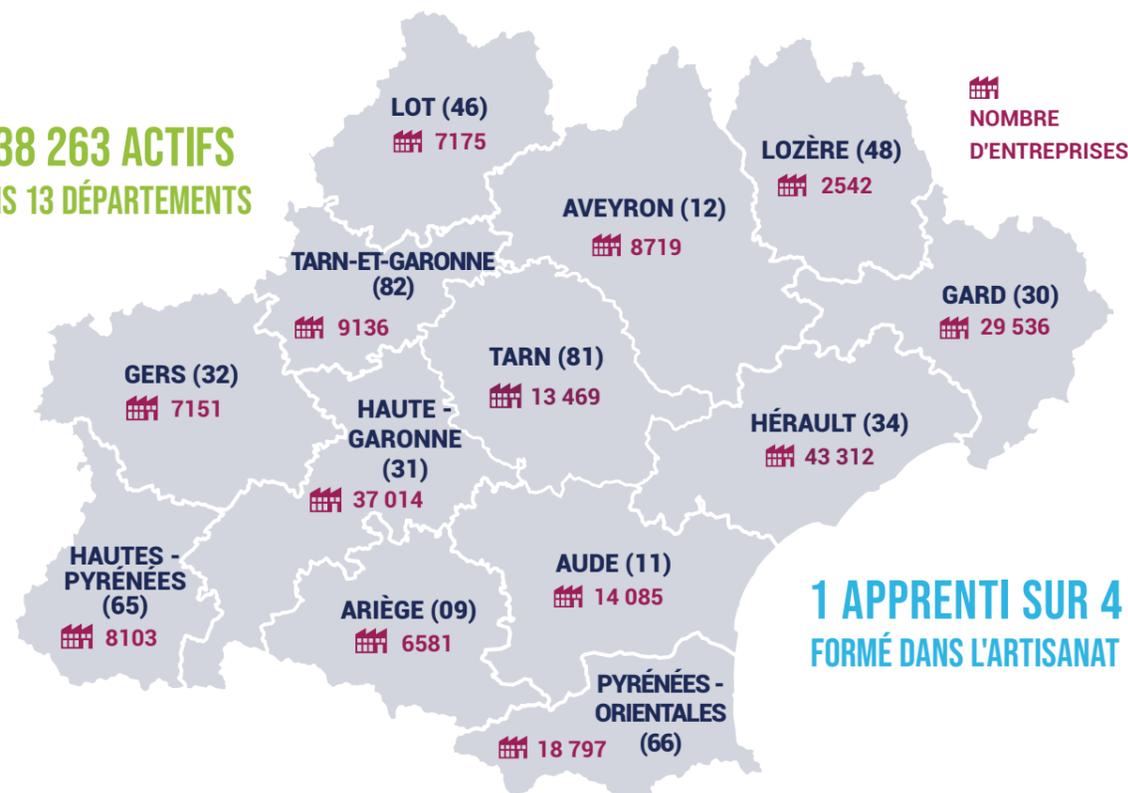
## L'ARTISANAT EN OCCITANIE

212 792 ENTREPRISES ARTISANALES  
DANS 4 SECTEURS D'ACTIVITÉS



## RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT

438 263 ACTIFS  
DANS 13 DÉPARTEMENTS



### Les Objectifs de l'accord du développement du dialogue social

Les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) ont été créées par les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO et U2P) avec l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat.

La CPRIA Occitanie a été créée le 21 février 2011 suite à la volonté forte des partenaires sociaux de ce secteur d'innover en matière de dialogue social pour les entreprises artisanales de la région.

Composée à part égale de représentants de l'U2P Occitanie et des représentants des cinq organisations syndicales de salariés, son objectif premier est d'offrir aux représentants des employeurs et des salariés une instance dédiée de dialogue et d'échanges au niveau territorial.

### Rôle et Mission de la commission paritaire

- › **Participer** aux actions permettant la promotion des emplois des métiers de l'artisanat
- › **Contribuer** à conforter une politique régionale de formation professionnelle en direction des salariés des entreprises artisanales et à promouvoir l'Apprentissage
- › **Favoriser** l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat et l'amélioration des conditions de travail
- › **Examiner** dans quelles conditions les salariés des entreprises artisanales peuvent bénéficier de garanties multi entreprises dans les champs de la prévoyance (complément maladie et retraite), du logement (1% logement), et de certains avantages sociaux comme les chèques vacances, les tickets-restaurant, les chèques cadeau, l'épargne salariale
- › **Émettre** des propositions (bonnes pratiques, expérimentations, etc... en direction des branches professionnelles concernées
- › **Être** force de propositions auprès des décideurs régionaux afin de faciliter la prise en compte des petites entreprises et leurs spécificités dans toutes décision ou orientation